

Année académique 2023 - 2024

Domaine Éducation

Bachelier : agrégé de l'enseignement secondaire inférieur orientation sciences humaines : géographie, histoire, sciences sociales

HELHa Braine-le-Comte Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE

Tél: +32 (0) 67 55 47 37 Fax: +32 (0) 67 55 47 38 Mail: edu-braine@helha.be

HELHa Leuze-en-Hainaut Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT

Tél: +32 (0) 69 67 21 00 Fax: +32 (0) 69 67 21 05 Mail: edu-leuze@helha.be

HELHa Loverval Place Maurice Brasseur 6 6280 LOVERVAL

Tél: +32 (0) 71 43 82 11 Fax: +32 (0) 71 47 28 19 Mail: edu-loverval@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 07 Géographie 1.2						
Code	PEGH1B07SH	Caractère	Obligatoire			
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q2			
Crédits ECTS	4 C	Volume horaire	60 h			
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	HELHa Braine-le-Comte Sophie KILESSE (sophie.kilesse@helha.be) HELHa Leuze-en-Hainaut () Laure-Anne VAN DEYNZE (laure-anne.van.deynze@helha.be) HELHa Loverval Marc DEPREZ (marc.deprez@helha.be)					
Coefficient de pondération		40				
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification		bachelier / niveau 6 du CFC				
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français				

2. Présentation

Introduction

Néant

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 Communiquer de manière adéquate dans la langue d'enseignement dans les divers contextes liés à la profession
 - 1.1 Maîtriser la langue orale et écrite, tant du point de vue normatif que discursif
- Compétence 4 Entretenir un rapport critique et autonome avec le savoir scientifique et oser innover
 - 4.3 Mettre en guestion ses connaissances et ses pratiques
 - 4.5 Apprécier la qualité des documents pédagogiques (manuels scolaires et livres du professeur associés, ressources documentaires, logiciels d'enseignement...)
- Compétence 5 **Développer une expertise dans les contenus enseignés et dans la méthologie de leur enseignement**
 - 5.1 Entretenir une culture générale importante afin d'éveiller les élèves au monde
 - 5.2 S'approprier les contenus, concepts, notions, démarches et méthodes de chacun des champs discipllinaires et psychopédagogiques
 - 5.3 Mettre en oeuvre des dispositifs didactiques dans les différentes disciplines enseignées
 - 5.4 Établir des liens entre les différents savoirs (en ce compris Décrets, socles de compétences, programmes) pour construire une action réfléchie
- Compétence 6 Concevoir, conduire, réguler et évaluer des situations d'apprentissage qui visent le développement de chaque élève dans toutes ses dimensions

6.4 Mobiliser l'ensemble des savoirs méthodologiques, pédagogiques et psychologiques dans la conduite de toute activité d'enseignement-apprentissage

Acquis d'apprentissage visés

- I. Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant sera capable, au travers d'outils adéquats, d'identifier et d'analyser une réalité géographique afin d'expliciter l'organisation de l'espace à différentes échelles
- II. Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant sera capable, pour développer l'étude d'objets géographiques, de mobiliser des concepts, des notions et des démarches précises, formulées dans un langage correct.
- III. Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant sera capable, par l'appropriation des textes légaux, des manuels et référentiels, d'élaborer des dispositifs d'apprentissage adaptés à l'enseignement secondaire

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PEGH1B07SHA Géographie 2

60 h / 4 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 40 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PEGH1B07SHA Géographie 2

4

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).



Année académique 2023-2024

Domaine Éducation

Bachelier : agrégé de l'enseignement secondaire inférieur orientation sciences humaines : géographie, histoire, sciences sociales

HELHa Loverval Place Maurice Brasseur 6 6280 LOVERVAL

Tél : +32 (0) 71 43 82 11 Fax : +32 (0) 71 47 28 19 Mail : edu-loverval@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Géographie 2						
Code	13_PEGH1B07SHA	Caractère	Obligatoire			
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q2			
Crédits ECTS	4 C	Volume horaire	60 h			
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Marc DEPREZ (marc.deprez@helha.be)					
Coefficient de pondération		40				
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français				

2. Présentation

Introduction

Cette UE vise des fondements disciplinaires et didactiques pour enseigner la géographie en portant le focus sur des éléments spécifiques à la S1 et la S3 : identification des contenus nécessaires à l'enseignement de la géographie de la S1 à la S3 ainsi que l'acquisition des ressources indispensables à leur mise en œuvre.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Au terme de l'unité, l'étudiant est à même :

- de situer un fait ou un phénomène spatial en mobilisant le vocabulaire adéquat et des repères spatiaux pertinents.
- sur la base de différentes représentations de l'espace, de caractériser l'occupation du sol sur un territoire en utilisant les outils et les notions de la discipline.
- sur la base de différentes représentations de l'espace, de caractériser l'évolution de l'occupation du sol sur un territoire en utilisant les outils et les notions de la discipline.
- de sélectionner des représentations de l'espace pertinentes pour analyser un phénomène géographique.
- de caractériser / comparer l'organisation de territoires en mettant en évidence les spécificités des espaces qui les composent.
- de réaliser la transposition didactique des sujets ci-dessus sur les objets du Tronc commun.

L'étudiant sera évalué sur ces différents acquis d'apprentissages

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

En lien avec les choix didactiques et disciplinaire à réaliser en sciences humaines, cette UE vise la mise en place des grands repères géographiques et les outils de base de la discipline ainsi que l'occupation du sol et son évolution à travers le monde.

Les foyers de la population à différentes échelles, l'occupation du sol en milieux urbain et rural et les évolutions en lien avec la déforestation, l'étalement, les mutations de l'agriculture et la mondialisation.

Démarches d'apprentissage

La mise en place des savoirs, savoir-faire et compétences visés par les acquis d'apprentissage se fait sur la base

d'activités individuelles ou collaboratives lors de période en présentiel ou en autonomie. Ces activités seront alternées aves des temps de structuration des connaissances ou de clarification des savoirs, savoir-faire et compétences visés.

Selon les opportunités : intervention de personnes ressources, visites de terrain et/ou culturelle.

Les étudiants sont amenés lors de ces différents temps à prendre des notes afin de compléter les supports de cours mis à leur disposition.

Dispositifs d'aide à la réussite

Les travaux dirigés permettent d'apprécier l'état des acquis d'apprentissage et de remédier aux difficultés le cas échéant. La présence aux travaux dirigés est donc indispensable.

Sources et références

Manuels scolaires disponibles à la bibliothèque.

Référentiel du Tronc commun en sciences humaines.

Portail numérique https://prof.scienceshumaines.be.

Le Grand Atlas des éditions De Boeck

Les géoportails géographiques et thématiques renseignés sur le portail des sciences humaines.

Les publications de la FEGEPRO en lien avec le numérique te le Tronc commun.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Publications sur Connected

Les publications sur https://prof.scienceshumaines.be

4. Modalités d'évaluation

Principe

L'évaluation porte:

- sur la participation active aux travaux dirigés et sur la conformité des productions attendues 20%;
- sur un examen écrit (partie 1) pour évaluer les connaissances déclaratives portant sur la maitrise des savoirs disciplinaires et didactiques.(test en ligne) pour 50 %
- sur un examen écrit (partie 2) portant sur la maitrise des compétences géographiques pour analyser un phénomène géographique tel que la déforestation, une mutation de l'espace agricole (remembrement) ou l'étalement urbain.

Au Q2/Q3, l'examen écrit compte pour l'entièreté de la note.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière			Rap	20		
Période d'évaluation			Exe	80	Exe	100

Rap = Rapport(s), $Exe = Examen \, \acute{e}crit$

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 40

Dispositions complémentaires

Conformément au REE, dans le cas où l'absence d'un étudiant à un examen organisé durant la session de juin est couverte par un certificat médical ou est reconnue comme légitime par l'enseignant concerné et la direction, cet examen sera représenté durant la session suivante (septembre) à une date fixée conjointement par l'enseignant et la responsable des horaires. Par contre, toute absence à la session de septembre, couverte par un certificat médical ou pour un motif légitime apprécié par la direction, donnera lieu à un nouvel examen organisé, en fonction des

possibilités, dans la même session à la date fixée par l'enseignant et la responsable des horaires.

Le TJ du Q2 sera reporté au Q3 mais dans une moindre proportion.

La partie concernant le terrain (C. Provost et D. Jossart) sera évaluée à raison de 10% de la cote de l'examen.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).